

AVANCEMENT DU CHANTIER

Ets SOCATEB

- Mise en place de l'échafaudage tubulaire, sur la façade arrière côté gauche, effectué sur 17 mètres linéaires environ.
- Quatre ouvriers sont sur le chantier.
- Après décapage complet du revêtement plastique épais, reprise des maçonneries en cours d'exécution.
- Couche d'impression appliquée à 75 % sur les surfaces équipées de l'échafaudage.

DÉCISIONS

Ets SOCATEB

- Renforcer l'équipe dès que possible (dès la reprise début janvier).
- Appliquer l'imperméabilité retenue sur la face intérieure de l'acrotère. Il serait judicieux, à la rencontre entre le haut de l'acrotère et le becquet de protection de tête de relevé, d'entoiler l'angle. L'imperméabilité sera traitée en « lisse ».
- Lors de l'application du passivant, sur les aciers, ne pas appliquer le produit sur le béton. À l'endroit où cela est déjà fait, il faut piquer le béton pour enlever le passivant. Lorsque les aciers à traiter, sont trop proches des parois extérieures du béton, couper l'acier filaire si son diamètre est de taille restreinte.
- Continuer l'échafaudage pour éviter de franchir, sur la face extérieure, les écrans bois qui sont sur les terrasses privatives.
- Durant la période de congés, enlever totalement l'ensemble des échelles intermédiaires des échafaudages tubulaires.
- Chaque soir, il faut retirer l'échelle qui mène aux terrasses de la façade arrière.
- Compte tenu des parties courbes, merci de bien vouloir présenter un échantillon témoin pour la mise en place « de bavettes larmiers » avec couvre-joint sur le dessous, au droit des fenêtres incluses dans les parties cintrées.

COPROPRIÉTÉ ET SYNDIC

- Nous rappelons à l'ensemble de la copropriété, que les balcons et loggias doivent être débarrassés, lorsque les échafaudages sont montés. Si tel n'était pas le cas, et conformément au Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) validé par l'Assemblée Générale - les balcons ou loggias seraient débarrassés aux frais du copropriétaire - après courrier de votre syndic FONCIA, auquel sera joint le devis de l'entreprise.

ATELIER D'ARCHITECTURE

- Produire un schéma de principe pour déterminer les recoupements de panneaux.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. HERRMANN	PRÉSIDENT DU CONSEIL SYNDICAL
M. BOYER	Ets SOCATEB (Lot Ravalement)
M. DARLEY	ATELIER D'ARCHITECTURE ERIC MASSERAND

PROCHAIN RENDEZ-VOUS DE CHANTIER : MERCREDI 4 JANVIER - 16h30